

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20H15

COMMUNICATION



Paris, le 12 juin 2014

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF engage une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics. Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations au bloc communal qui aura de graves conséquences pour les territoires, leurs habitants et les entreprises. De plus, la multiplicité des contraintes qui entravent l'action des collectivités (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduiront inéluctablement à des arbitrages douloureux sur l'investissement et les services publics locaux.

Face à ce choc, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

C'est pourquoi l'association adressera à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, qu'ils pourront soumettre à leur conseil municipal ou communautaire.

L'AMF veut ainsi mobiliser les communes et les intercommunalités pour réclamer au gouvernement le réexamen du dispositif envisagé. L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

C'est pourquoi l'AMF réitère sa demande de création urgente d'une véritable instance nationale de dialogue et de négociation entre l'Etat et les représentants des collectivités locales afin de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets des collectivités.

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

14/106 MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 3 abstentions (M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN), et 1 vote contre (M. CUYAUBERE)

Souhaite le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.

Demande l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.

Demande une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Arrivée en cours de séance de M. Nicolas LEBLANC

14/107 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire ayant quitté la salle et ayant été remplacé par M Jean-Paul DAVID,

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 6 voix contre (Mme RENOUIL, M. DENISART, Mme LIEVYN, M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN), 3 voix contre (M. LEBLANC, Mme YELLES-CHAUCHE, M. CUYAUBERE),

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2012	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2013	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013
Investissement	- 1 250 689,78	0,00	871 500,06	- 379 189,72
Fonctionnement	9 039 982,52	2 271 212,12	2 163 618,68	8 932 389,08
TOTAL	7 789 292,75	2 271 212,12	3 035 118,74	8 553 199,37

14/108 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 6 abstentions (M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN, M. LEBLANC, Mme YELLES-CHAOUUCHE, M. CUYAUBERE),

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2013 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings comme suit :

1) Budget Principal

- Résultat d'investissement : - 379 189,72 €
- Résultat de fonctionnement : + 8 932 389,08 €

2) Budget Annexe des Parkings

- Résultat d'investissement : + 53 608,89 €
- Résultat de fonctionnement : - 6 182,33 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Général - après prélèvement en affectation au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	: 2 006 723,14 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: 6 925 665,95 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	: - 379 189,72 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Annexe des Parkings - écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	: + 53 608,89 €
Compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté	: - 6 182,33 €

14/109 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2013 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – de Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

14/110 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

M. le Maire ayant quitté la salle et ayant été remplacé par M Jean-Paul DAVID

Le conseil municipal, par 31 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 3 voix contre (M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN) et 3 abstentions (M. LEBLANC, Mme YELLES-CHAOUUCHE, M. CUYAUBERE),

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des parkings de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2012	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2013	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013
Investissement	1 300 442,18		16 929,75	53 608,89
Fonctionnement	9 039 982,52	33 838,83	-1 272 785,68	-6 182,33
TOTAL	1 337 121,32	33 838,83	-1 255 855,93	47 426,56

14/111 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2013- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

14/112 ADOPTION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGETS PRINCIPAL – M14

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles comme suit :

Biens amortissables	Durée d'amortissement	Barème indicatif M14
Logiciels	2 ans	2 ans
Documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées :		
* Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans	5 ans
* Biens immobiliers ou installations	15 ans	15 ans
* Projet d'infrastructure d'intérêt national	30 ans	30 ans
Voitures	6 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 ans	6 à 10 ans
Coffre-fort	20 ans	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 à 20 ans
Appareils de levage – ascenseur	30 ans	20 à 30 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans	10 à 15 ans

Biens amortissables	Durée d'amortissement	Barème indicatif M14
Equipements de cuisine	10 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	25 ans	15 à 30 ans
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers - abris	10 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	15 à 20 ans
Biens de faible valeur inférieur ou égal à 1000 €	1 an	

Fixe à 1 an la durée maximale des biens dont la valeur est inférieure ou égale à 1000 €.

Décide que les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles seront calculés selon la méthode dite « linéaire » à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

La première annuité d'amortissement relative aux subventions d'équipement versées sera constatée l'année suivant celle du versement de la subvention.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien). Il ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien par délibération.

Abroge les dispositions de la délibération n°96/014 du 28 février 1996.

14/113 EXERCICE 2014 FIXATION DES SEUILS DE POURSUITES ET AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE ACCORDEE A MME LA TRESORIERE PRINCIPALE POUR LE RECOUVREMENT DES DETTES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les seuils minimaux de recouvrement des dettes et d'engagement des poursuites comme suit :

- Opposition à Tiers Détenteur (CAF et Employeur)	30 €
- Opposition à tiers détenteur sur comptes bancaires)	130 €
- Saisies (vente à titre conservatoire, attribution, vente immobilière et immobilière)	200 €

Accorde à Mme Marie-Christine VILAINE, Trésorière Principale, une autorisation permanente et générale, pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Parkings, pour effectuer les poursuites concernant le recouvrement des produits communaux aux moyens de :

- Saisie – attribution
- saisie mobilière
- Saisie de véhicules
- Saisie des rémunérations
- Saisie auprès des Caisses d'Allocations Familiales
- Opposition à tiers détenteurs

14/114 VENTE DU PARKING "PAUL BERT" SITUE 19, RUE PAUL BERT (LOT DE VOLUME 3000)

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 3 abstentions (M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN),

Décide, au regard de la liste des acheteurs potentiels d'acter la vente des places du parking « Paul Bert » situé 19, rue Paul Bert/ 6, rue Brillet (volume 3000).

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette vente.

14/115 REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge les délibérations relatives à la modification du périmètre et des tarifs de stationnement payant suivantes :

- n°13/67 du 27 mai 2013,
- n°13/109 du 10 juillet 2013,
- n°13/113 du 20 septembre 2013.

Détermine les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface comme suit :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		ORANGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau					10	6
Avenue de Joinville	5	6				
Avenue des Marronniers					20	30
Avenue Smith Champion			9	9		
Avenue Watteau	21	19				
Boulevard de la République					8	6
Boulevard de Strasbourg					52	63
Boulevard Gallieni		33			20	19
Boulevard Gambetta					3	25
Circulaire Leclerc		19				
Grande Rue Charles de Gaulle	82	34			9	16
Place Pierre Semard					10	24
Rue de l'Abbé Guilleminault					12	2
Boulevard Albert 1er					35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13				
Rue André Pontier		10				18

Rue de l'Armistice					27	
Rue Brillet	7					
Rue Charles VII					15	13
Rue des Châtaigniers						13
Rue de Coulmiers					17	20
Rue Curé Carreau					12	
Rue des Défenseurs de Verdun						20
Rue Edmond Vitry					22	26
Rue Emile Brisson					15	
Rue Emile Zola					9	3
Rue Eugène Galbrun	7	17				
Rue de Fontenay					6	6
Rue Gabriel Péri						11
Rue Gustave Lebègue					9	
Rue Guy Moquet					15	5
Rue des Héros Nogentais	12	23			31	21
Rue Hoche			27	16		
Place Jean Mermoz						27
Rue Jean Monnet					13	36
Rue Jean Moulin					16	
Rue Jean Soulès					15	
Rue du Jeu de l'Arc	8					
Rue du Jeu de Paume					9	
Rue Jules Ferry	12					
Rue de l'Arboust					5	11
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20				
Rue Maréchal Vaillant						11
Rue Pasteur						13
Rue Paul Bert	7					
Rue Paul Doumer					11	5
Rue Pierre Brossolette					8	11
Rue de Plaisance	14					
Rue du Port			24	16		
Rue Dagobert						33
Rue Saint Sébastien	14					
Rue Théodore Honoré						8
Rue Thiers	16	17				
Rue Victor Basch						32
Route de Stalingrad					4	6
Parking de la Mairie Square d'Estienne d'Orves						81
Parking Maurice Chevalier Place Maurice Chevalier				31		
Parking Jean Soulès Rue Jean Soulès						24
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad						12
SOUS TOTAUX	433		132			1073
TOTAL			1638			

Approuve les tarifs de stationnement payant de surface comme suit :

Tarifs du stationnement en surface		
Zones	Durée	Tarifs 2011
Rouge (9h30 à 12h30 – 14h à 19h sauf dimanche, jours fériés, mois d'août et limité à deux heures sur le même emplacement)	10 min.	0,10 €
	20 min.	0,80 €
	40 min.	1,10 €
	1h	1,60 €
	2h	3,30 €
Rouge (Avenue watteau) (9h30 à 12h30 – 14h à 19h sauf dimanche, jours fériés, mois d'août et limité à deux heures sur le même emplacement)	20 min.	0,40 €
	1h	1,80 €
	1h30	2,40 €
	2h	3,60 €
Orange (9h-19h toute l'année sauf les dimanches, jours fériés et limité à trois heures sur le même emplacement)	20 min.	0,70 €
	40 min.	1,10 €
	1h	1,60 €
	2h	2,90 €
	3h	3,70 €
Jaune (9h-19h sauf dimanches, jours fériés, mois d'août et limité à dix heures sur le même emplacement)	20 min.	0,40 €
	40 min.	0,90 €
	1h	1,20 €
	2h	2,40 €
	5h	4,80 €
	10h	7,20 €
Tarifs résidents (à l'exception des zones rouge et orange)	1h	1,00 €
	5h	2,40 €
	journée	3,00 €

La carte ville peut être utilisée comme moyen de paiement pour les horodateurs et permet de bénéficier, une seule fois par jour, des 15 premières minutes gratuites en zone jaune et orange et des 10 premières minutes en zone rouge. Elle est à la disposition de tous les usagers avec un crédit maximum initial de 10€.

Les tarifs appliqués au stationnement de surface hors tarif horaire sont les suivants :

CARTES A GRATTER			
CATEGORIE	DESTINATAIRES	TARIFS	ZONES APPLICABLES
HEBDOMADAIRE	Tous les usagers nogentais ou travaillant à Nogent	9,00 €	Stationnement de surface zones oranges et jaunes (à l'exception du parking du Port)
MENSUELLE	Tous usagers nogentais ou travaillant à Nogent	30,00 €	Stationnement de surface zones oranges et jaunes (à l'exception du parking du Port)
TRIMESTRIELLE	Ensemble des entrepreneurs nogentais en matière commerciale, artisanale ou libérale ET Professionnels nogentais possédant un parc automobile de dix véhicules au moins	70,00 €	Stationnement de surface zones oranges et jaunes (à l'exception du Parking du Port)

Pour bénéficier de ces tarifs, l'utilisateur devra être en possession d'une carte de résident ou d'une carte professionnelle, délivrée gratuitement au vu de justificatif.

Les cartes à gratter accompagnées de la carte de résident ou professionnelle, comme tous les autres moyens de paiement doivent être placés à l'avant du véhicule de manière à pouvoir être, dans tous les cas, facilement consultés.

Elles ne peuvent être utilisées qu'en zone jaune ou orange.

En conséquence, la zone rouge est interdite aux commerçants détenteurs d'une carte à gratter d'une valeur de 70€ qui ne les dispense pas d'acquiescer un paiement à l'horodateur, étant précisé que le stationnement sur un même emplacement sur cette zone est limité à 2 heures.

Un tarif annuel de 30€ s'applique pour tous les professionnels de santé en possession d'une carte d'identification professionnelle amenés à se déplacer au domicile des patients. Pour tous les sédentaires le tarif de 70€ s'applique.

Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 2 heures sur les emplacements aménagés de la Ville s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen.

Les places de stationnement relevant de la réglementation des G.I.G.I.C. sont réparties dans les zones de stationnement payant de la manière suivante :

N° RUE	LOCALISATION	NBRE PLACE	REGLEMENTATION
38	armistice	1	payant
17	Charles VII	1	payant
4	Fontenay	1	payant
2	Eugene Galbrun	1	payant
	bld Gallieni	1	payant
20	bld Gallieni	1	payant
32	bld Gallieni	1	payant
1	bld Gambetta	1	payant
18	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
84	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
112	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
32	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
167	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
5	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
158	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
66	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
182	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
70	Héros nogentais	1	payant
21 C	Héros nogentais	1	payant
34	Héros nogentais	1	payant
32	Héros nogentais	1	payant
8	Hoche	1	zone bleue
Place	Jean Mermoz	1	payant
	Jean Monnet	1	payant
	Jean Soules	1	payant
2	av. Joinville	1	payant
2	place Leclerc	1	payant
	Lieutenant Ohresser	1	payant
	Lieutenant Ohresser	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
	Marronniers	1	payant
14	Marronniers	1	payant
11	pasteur	1	payant
7	Paul Doumer	1	payant
3	Paul Doumer	1	payant
	Place de la mairie	2	payant
	port	1	payant
8	port	1	payant
4	source av.	1	zone bleue
15	bd Strasbourg	1	payant
48	bd Strasbourg	1	payant
11	Thiers	1	payant
5 Bis	Victor Basch	1	payant
43	Victor Basch	1	zone bleue
6	av. Watteau	1	payant
Vis-à-vis 5	Jean Monnet	1	payant
Ilôt	Chateaudun/Stalingrad	1	payant
Nombre total de places réglementées		48	

Approuve les forfaits à usage horaire pour les parcs comme suit :

FORFAITS A USAGE HORAIRE			
FORFAIT ACTIVITE JOUR (de 9h à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	4,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT ACTIVITE DEMI-JOURNEE (de 9H à 13h30 ou de 13h30 à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	3,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SPECTACLES	Professionnels secteur du port - spectateurs scène Watteau – autres manifestations sur la ville	4,00€ par véhicule	Parking du Port - parking SNCF et parkings du centre et marché (en fonction des places disponibles) et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS POUR PLUS DE 100 PLACES AVEC OUVERTURE D'UN PARKING	Tout organisateur de manifestations	500,00€	Parking du centre ou du marché et tout parking d'une capacité supérieure à 100 places et parking Marie Curie

Les parkings souterrains et le parking Marie Curie ouverts au public ont les horaires suivants :

PARKING DU CENTRE	Lundi au Samedi	7h30 à Minuit
	Dimanche	20h à Minuit
PARKING DU MARCHÉ	Lundi au Samedi	7h30 à 20h
	Dimanche	Fermé
PARKING DU PORT	Tous les jours	7h à 23h
	Le Week end	Ouverture plus importante à la demande (maximum 2h30 du matin)
PARKING MARIE CURIE	Tous les jours	24h/24h

Les tarifs horaires pour les parkings sont les suivants :

TARIF HORAIRE	
Parking du PORT	
Durée	Tous les usagers
1 H	1,00 €
2 H	1,30 €
3 H	2,20 €
4 H	3,30 €
5 H	4,40 €
6 H	4,80 €
7 H	5,20 €
8 H	5,60 €
9 H	6,00 €
10 H	6,40 €
11 H	6,80 €
12 H	7,20 €
13 H	7,60 €
14 H	8,00 €
15 H	8,40 €
16 H	8,80 €
17 H	9,20 €
18 H	9,60 €
19 H	10,00 €
20 H	10,40 €
21 H	10,80 €
22 H	11,20 €
23 H	11,60 €
24 H	12,00 €
TICKET PERDU	12,00 €
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	40,00 €

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
Durée	Tous les usagers
30 mn	Gratuit avec ticket
40 mn	0.90 €
1 H	1,60 €
2 H	2,90 €
3 H	3,70 €
4 H	4,20 €
5H	4,70 €
6H	5,20 €
7H	5,70 €
8H	6,20 €
9H	6,70 €
10H	7,20 €
11H	7,70 €
12H	8,20 €
13H	8,70 €
14H	9,20 €
15H	9,70 €
16H	10,20 €
17H	10,70 €
18H	11,20 €
19H	11,70 €
20H	12,20 €
21H	12,70 €
22H	13,20 €
23H	13,70 €
24 H	14,20 €
TICKET PERDU	14,00 €
Tarif provisoire pour les enseignants de Marie Curie/Victor Hugo (délibération 13/138)	30,00€

TARIF HORAIRE parking du Centre		
Durée	Jours de MARCHÉ Mardi-Jeudi-Samedi de 7h30 à 14h30 et Tous les Jours de 20h00 à 7h30	HORS Jours et heures de MARCHÉ DE 7h30 à 20h
1 H	1 €	(gratuit)
2 H	2 €	1 €
3 H	3 €	2 €
4 H	4 €	3 €
5 H	6 €	5 €
6 H	7 €	6 €
7 H	8 €	7 €
8 H	9 €	8 €
9 H	10 €	9 €
10 H	11 €	10 €
11 H	12 €	11 €
12 H	13 €	12 €
24 H	14 €	13 €
TOUTE TRANCHE HORAIRE COMMENCEE EST DUE et FACTUREE AU TARIF HORAIRE DE 1€00.		
Ticket perdu	14,00 €	
TARIF SEMAINE		
7 JOURS	40 €	

TARIF HORAIRE parking du Marché		
Durée	Jour de MARCHÉ Samedi de 7h30 à 14h30 et Tous les Jours de 20h00 à 7h30	HORS Samedi DE 7h30 à 20h
1 H	1 €	(gratuit)
2 H	2 €	1 €
3 H	3 €	2 €
4 H	4 €	3 €
5 H	6 €	5 €
6 H	7 €	6 €
7 H	8 €	7 €
8 H	9 €	8 €
9 H	10 €	9 €
10 H	11 €	10 €
11 H	12 €	11 €
12 H	13 €	12 €
24 H	14 €	13 €
TOUTE TRANCHE HORAIRE COMMENCEE EST DUE et FACTUREE AU TARIF HORAIRE DE 1€00.		
Ticket perdu	14,00 €	
TARIF SEMAINE		
7 JOURS	40 €	

Les abonnements en parkings souterrains se déclinent de la manière suivante :

ABONNEMENTS			
PERIODE	24h / 24h Lundi au Dimanche	NUIT 19h30 à 8h00 Lundi au Dimanche	JOUR 7h30 à 21H Lundi au Dimanche
PARKINGS DU CENTRE et DU MARCHÉ			
MOIS Automobile	84,00 €	63,00 €	59,00 €
MOIS Moto	44,00 €		
TRIMESTRE Automobile	236,00 €	177,00 €	166,00 €
TRIMESTRE Moto	123,00 €		
SEMESTRE Automobile	422,00 €	316,00 €	297,00 €
SEMESTRE Moto	220,00 €		
ANNEE Automobile	827,00 €	620,00 €	582,00 €
ANNEE Moto	431,00 €		
PARKINGS DES ARCADES, DU PORT et de la SNCF			
MOIS Automobile	63,00 €	50,00 €	50,00 €
MOIS Moto	42,00 €		
TRIMESTRE Automobile	176,00 €	141,00 €	141,00 €
TRIMESTRE Moto	117,00 €		
SEMESTRE Automobile	315,00 €	252,00 €	252,00 €
SEMESTRE Moto	210,00 €		
ANNEE Automobile	617,00 €	493,00 €	493,00 €
ANNEE Moto	411,00 €		

Au parking SNCF, pour les véhicules des commerçants du marché, un tarif unique mensuel de 10€ avec un abonnement minimum trimestriel est autorisé de 6h à 14h tous les samedis matin.

Pour tous les dépassements horaires des usagers titulaires d'un abonnement Nuit/Jour, le tarif public horaire, dans les parkings publics ou permanent dans les parkings à usage exclusif des abonnés, sera appliqué.

Les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement liée à l'occupation du domaine public (travaux, déménagements...), seront toutes zones confondues et par place occupée, fixés à 5€ minimum. Au-delà d'une durée de 4 heures pour la zone rouge et de 5 heures pour les autres zones, le tarif horaire actuellement en vigueur sera appliqué.

14/116 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois suivants :

- Un animateur,
- Trois adjoints administratifs de 1^{ère} classe,
- Un technicien,
- Quatre adjoints techniques de 1^{ère} classe,
- Un agent de maîtrise,
- Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,
- Un adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- Un auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe

Décide de créer au tableau des effectifs les emplois suivants :

- Un animateur principal de 2^{ème} classe,
- Trois adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
- Un technicien principal de 1^{ère} classe,
- Quatre adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- Un agent de maîtrise principal,
- Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,
- Un adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- Un auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

14/117 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN VILLE-CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Commune de Nogent sur Marne et du CCAS dans la perspective des élections professionnelles du 4 décembre 2014,

14/118 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'UCN POUR L'ORGANISATION DE LA BRADERIE DES COMMERÇANTS

M. SLOBODANSKY ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 3 voix contre (Mme RENOUIL, M. DENISART, Mme LIEVYN).

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'Association « l'Union des Commerçants Nogentais » (U.C.N) pour l'organisation de la Braderie des Commerçants les 21 et 22 juin 2014.

Accepte le paiement de la redevance, par l'U.C.N, sur la base du tarif suivant : 4,42 euros par m² occupé pendant la durée de la manifestation par les commerçants.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou son adjoint délégué, à signer la convention susvisée.

14/119 MODIFICATION DU TARIF D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NOGENTAIS ET PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NOGENTAIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide de modifier les tarifs d'utilisation des installations sportives pour les établissements scolaires nogentais et pour les associations sportives des établissements scolaires nogentais et ce, pour l'année scolaire 2014/2015.

Ceux-ci s'établissent désormais comme suit :

Tarif horaire pour une classe

Stade sous la Lune Alain Mimoun	
<i>Piste avec vestiaire</i>	8 euros
<i>Gazon synthétique avec vestiaire (1/2 terrain)</i>	8 euros
<i>Terrain sport bitumé avec vestiaire</i>	8 euros
<i>Salle de musculation avec vestiaire</i>	8 euros
Gymnase du centre (CNTVM)	
Localisation : 3ème étage porte 5	8 euros
Salle polyvalente piscine	
Localisation : Rez-de-chaussée	8 euros
Salle polyvalente Marie Curie	
Espace marie Curie (maternelle)	8 euros
Gymnase Gallieni	8 euros
1 plateau (1/3)	4 euros
2 plateaux (2/3)	4 euros
Gymnase Watteau	8 euros
	4 euros
<i>1 plateau (1/3)</i>	
2 plateaux (2/3)	4 euros
<i>Espace Chanzy</i>	
Localisation : Rez-de-chaussée.	8 euros
Localisation : 1er étage	8 euros
Gymnase Christian Marty	
1 en intérieur	8 euros
1 en extérieur avec vestiaire	8 euros
Gymnase Leclerc	
grande salle	8 euros
salle annexe	8 euros
Espace Sportif David Douillet	
Plateau du haut	8 euros
Plateau du bas	8 euros

De mettre à disposition gratuite des lycées, les plateaux sportifs sis 48, rue de Chanzy, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

De mettre à disposition gratuite des lycées les plateaux sportifs Christian Marty, sis 94, rue François Rolland, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France

De mettre à disposition gratuite des collèges et lycées les plateaux sportifs de l'espace sportif David Douillet, sis 19 bis, rue Paul Bert, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région et le Département.

De mettre à disposition gratuite des lycées le gazon synthétique du stade sous la Lune Alain Mimoun, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

14/120 MISE EN PLACE DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA TARIFICATION DES MINI-SEJOURS ORGANISES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX, EN DIRECTION DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES JEUNES ADULTES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'abroger l'article 3 de la délibération n°11/136, relative à la mise en place du quotient familial pour la tarification des diverses activités du service sport-jeunesse et à la modification du Règlement Intérieur du CNIS. Cet article vise la tarification de l'inscription aux minis séjours avec nuitées.

Décide de fixer le tarif d'inscription aux mini séjours organisés par les services municipaux, en direction des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, en appliquant le quotient familial, en fonction du coût réel du mini séjour, hors coût du personnel, comme suit :

QF	Lettre quotient	Tarif	Prise en charge Commune
< 167	A	25 %	75 %
De 167.01 à 259	B	30 %	70 %
De 259.01 à 442	C	35 %	65 %
De 442.01 à 656	D	40 %	60 %
De 656.01 à 1006	E	45 %	55 %
De 1006.01 à 1500	F	50 %	50 %
1500.01 et plus	G	60 %	40 %

Le tarif pour les non nogentais est fixé à 100 % du coût du séjour, hors coût du personnel.

14/121 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA SOCIETE NAUTIQUE VIGNEUX

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RUYER, MM. RASQUIN, Mme MAUDRY), 6 voix contre (Mme RENOUIL, M. DENISART, Mme LIEVYN, M. GILLES, Mme STEHLE, M. BODIN)

Décide d'accueillir la « Coupe de France de joutes nautiques Parisiennes/Alsaciennes » sur les terrasses de la Marne le 29 juin 2014 de 9h à 19h et de s'associer à son organisation avec la Société Nautique Vigneux, association loi de 1901.

Approuve la convention entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Société Nautique Vigneux visant à régler les conditions d'organisation de cet évènement.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

14/122 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE A NOGENT SUR MARNE

M. CUYAUBERE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention portant organisation d'une agence postale communale située 6 rue Hoche.

Met à disposition de La Poste, deux agents communaux, un à temps complet et un à temps partiel.

14/123 DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide à l'unanimité de procéder à la désignation du délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

Est candidate :

- Mme MUNZER Déborah

Est désignée en qualité de délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de l'Association dénommée Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) :

- **Mme MUNZER Déborah**

14/124 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR LA PROTECTION DES HABITANTS ET LA PROTECTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA MARNE ET DE LA SEINE EN VAL DE MARNE (APPRIMS 94)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'Association des Communes pour la Protection des habitants et la Prévention des Risques d'Inondation de la Marne et de la Seine en Val-de-Marne :

Sont candidats :

Titulaire

Suppléant

M. PEREIRA Philippe

M. PASTERNAK Jean-Jacques

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Association des Communes pour la Protection des habitants et la Prévention des Risques d'Inondation de la Marne et de la Seine en Val-de-Marne :

Titulaire

- **M. PEREIRA Philippe**

Suppléant :

- **M. PASTERNAK Jean-Jacques**

14/125 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION NOGENTAISE DE GESTION DU CLUB DE RETRAITES « BEAUTE PLAISANCE »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée des trois représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nogentaise de Gestion du Club de Retraités « Beauté Plaisance ».

Sont candidats :

- Mme Christine RYNINE
- M. Jacques LABESCAT
- M. Bernard RASQUIN

Sont désignés en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nogentaise de Gestion du Club de Retraités « Beauté Plaisance », en qualité de membres de droit :

- **Mme Christine RYNINE**
- **M. Jacques LABESCAT**
- **M. Bernard RASQUIN**

14/126 CREATION DU COMITE « DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOCITOYENNETE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un comité « Développement durable et écocitoyenneté ».

Décide que ce Comité sera composé de :

- 10 élus issus du Conseil municipal,
- 9 personnalités extérieures,

- 6 membres de l'administration.

Décide que le Comité sera présidé par M. Philippe PEREIRA, Maire-Adjoint en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 21, assisté par M. Jean-Jacques PASTERNAK, Maire-Adjoint chargé de l'écologie urbaine et de l'environnement.

Conseillers Municipaux

- Mme LE RUYER Juliette
- Mme MAUDRY Camille
- Mme SAINT-LO Aurélie
- M. LABESCAT Philippe
- M. SAJHAU Philippe
- M. TARAVELLA Laurent
- Mme LIEVYN Florence
- M. BODIN Laurent

Personnes extérieures

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| - Mme CONTAT Marie Véronique | - M. HAZAN JACKY |
| - Mme RABILLON Véronique | - M. LAROUSSE Dominique |
| - M. CORRIHONS Michel | - M. LEMASSON Jean-Pierre |
| - M. FOURRE Michel | - M. RAIES-FIROUZ Amir Reza |
| - GIBERGUES Roland | |

Représentants de l'administration communale

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| - Mme DE OLIVEIRA Céline | - Mme Karine MULLET |
| - Mme Véronique PEAN | - Mme TRABET-PONTICELLI Dominique |
| - Mme WATTEAU Michèle | - M. Vincent VILLETTE |

Habilite le comité « Développement durable et écocitoyenneté » ainsi constitué à inviter toutes personnes qualifiées à participer à ses réunions ou à intégrer le comité de façon pérenne.

14/127 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CRECHES PARENTALES « LES PETITS CANOTIERS/PETITS MOUSSAILLONS »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de procéder à la désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de la Crèche Parentale « Les Petits Canotiers / Les petits moussailons » à main levée.

Sont candidates :

- Mme DELANNET Véronique
- Mme FERREIRA Annie

Sont désignées en qualité de délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Crèche Parentale « Les Petits Canotiers / Les petits moussaillons » :

- TITULAIRE : Mme DELANNET Véronique
- SUPPLEANT : Mme FERREIRA Annie

14/128 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APAJH 94

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour représenter la Ville de Nogent-sur-Marne, personne morale, au sein de l'assemblée générale, avec voix consultative, de l'APAJH 94.

Est candidat :

- Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal

Est désigné en tant que représentant du Conseil Municipal, personne morale, au sein de l'assemblée générale de l'APAJH 94, avec voix consultative :

- Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal

14/129 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N°14-129 du 7 avril 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Ganpati domiciliée 171 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation d'un stage d'initiation au jeu de clown les samedis après-midis 31 mai et 7 juin 2014 et d'une séance ouverte au public le 7 juin de 18h à 19h, le prix de ces prestations étant de 320 € TTC.

N°14-130 du 8 avril 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec le Parc interdépartemental du Tremblay pour l'initiation au tennis de 24 jeunes âgés de 13 à 16 ans inscrits au stage multisports, le coût de cette prestation étant de 12,60 € TTC.

N°14-131 du 10 avril 2014 : PASSATION d'un marché de fourniture de papiers pour imprimantes et reprographie avec la société POPYRUS sise 41 rue Delizy à Pantin (93503), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT.

N°14-132 du 10 avril 2014 : PASSATION d'un marché avec la société PORTAFEU sise 24 rue des Hautes Rives à Romilly-sur-Andelle (27610) pour des prestations d'entretien et de vérification périodique des portes coupe-feu installées dans les bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT.

N° 14-133 du 10 avril 2014 : PASSATION d'un marché avec la société BSA sise 9 avenue Michelet à Saint-Ouen (93400) pour l'acquisition et la maintenance d'un photocopieur de marque Canon destiné au Relais d'Assistants Maternelles, le prix du matériel étant de 2 300 € HT (2760 € TTC) et la maintenance arrêtee selon un coût copie de 0,005 € HT (0,006 € TTC).

N° 14-134 du 15 avril 2014 : PASSATION d'une convention avec la Scène Watteau pour la mise à disposition de la Grande Salle, destinée à accueillir la soirée de clôture de l'opération de prévention « drogue, tabac, alcool » organisée le 26 mai 2014, moyennant un tarif de location de 692,30 €.

N° 14-135 du 15 avril 2014 : PASSATION d'un marché avec la société AUXITEC sise 201 rue Carnot à Fontenay-sous-Bois pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à assurer la mise à niveau de la sécurité incendie du complexe bibliothèque/musée, arrêtée au montant de 15 653 € HT (18 783,60 € TTC).

N° 14-136 du 17 avril 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Fredon Ile de France domiciliée 10 rue du séminaire à Chevilly-Larue (94550) pour la mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « se passer des pesticides, c'est possible ! » qui sera présentée dans le cadre de la manifestation Animaflore le 18 mai 2014.

N° 14-137 du 22 avril 2014 : PASSATION d'un marché avec la société SIGMA sise 8 rue Saint Just à Noisy-le-Sec (93190) pour la réalisation de travaux d'amélioration de la filtration du bassin de 25 mètres du centre nautique, le coût de ces travaux s'élevant à 108 930 € HT (130 716 € TTC).

N° 14-138 du 22 avril 2014 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements destinés aux véhicules légers de la Ville de marque Renault (lot n°1) avec le GARAGE HOEL sis 44-46 avenue de Bry à Bry-sur-Marne (94170), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT.

N° 14-139 du 22 avril 2014 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements destinés aux véhicules légers de la Ville, avec la société AUTO DISTRIBUTION sise 44-46 avenue de Bry à Bry-sur-Marne (94170), arrêté selon les modalités suivantes :

- véhicules de marque Peugeot (lot n°2), montant maximum annuel de commandes fixé à 10 000 € HT.
- véhicules de marque Citroën (lot n°3), montant maximum annuel de commandes fixé à 10 000 € HT.
- véhicules de marque Ford (lot n°4), montant maximum annuel de commandes fixé à 5000 € HT.
- véhicules de marque FIAT (lot n°5), montant maximum annuel de commandes fixé à 5000 € HT.

N° 14-140 du 22 avril 2014 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements destinés aux véhicules légers de la Ville, avec la société URBACAR sise 125 boulevard Robert Schuman à Livry-Gargan (93190), arrêté selon les modalités suivantes :

- véhicules de marque Piaggio (lot n°6), montant maximum annuel de commandes fixé à 15 000 € HT.
- véhicules de marque Goupil (lot n°7), montant maximum annuel de commandes fixé à 10 000 € HT.
- véhicules de marque Effedi (lot n°8), montant maximum annuel de commandes fixé à 10 000 € HT.

N° 14-141 du 23 avril 2014 : MISE À DISPOSITION d'une tribune de 80 places à titre gratuit à la Légion Étrangère aux fins d'organisation des festivités de Camerone au Fort de Nogent, les 30 avril et 1^{er} mai 2014.

N° 14-142 du 24 avril 2014 : ANNULATION de l'arrêté n°14-68 du 20 février 2014 portant résiliation au 31 mai 2014 de la convention d'occupation précaire conclue le 20 mars 2012 pour les locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne.

N° 14-143 du 5 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec M. Pascal Thuot, directeur de la librairie Millepages sise 174-178 rue de Fontenay à Vincennes (94300), pour l'animation d'une table ronde réunissant des proches et des collaborateurs de François Cavanna, dans le cadre de l'hommage rendu à l'écrivain le 24 mai 2014 à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N° 14-144 du 5 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Sud Jazz Productions domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140) pour l'organisation d'une animation musicale avec l'orchestre Garden Party le 13 juillet 2014, le montant de cette prestation étant de 5 027,81 € TTC.

N° 14-145 du 5 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec le « Collectif pour le souvenir des héros d'Indochine » relative à la mise à disposition à titre gratuit de la grande salle de la Scène Watteau le 11 mai 2014, aux fins d'organisation d'un hommage dans le cadre de la célébration du 60^{ème} anniversaire de la fin des combats.

N° 14-146 du 5 mai 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu le 1^{er} janvier 2013 avec Valophis - pour la location durant 9 ans de divers locaux situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne - actant de la gratuité des loyers pour la période du 1^{er} février au 31 août 2014 en raison de la réalisation d'importants travaux de rénovation.

N° 14-147 du 5 mai 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu le 1^{er} janvier 2013 avec Valophis - pour la location durant 9 ans de divers locaux situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent-sur-Marne - actant de la gratuité des loyers pour la période du 1^{er} février au 31 août 2014 en raison de la réalisation d'importants travaux de rénovation.

N° 14-148 du 5 mai 2014 : MODIFICATION de l'article 1^{er} de l'arrêté n°14-123 du 1^{er} avril 2014 - autorisant la passation d'un contrat avec la Sarl Terre de Jeux pour l'organisation d'animations dans le cadre de la Fête Médiévale – en ce qu'il mentionne que le gérant est M. Joël Lienard alors qu'il s'agit de M. Hervé Passarotto.

N° 14-149 du 6 mai 2014 : PASSATION d'un marché avec la société AÏPA Ingénierie végétale sise 76 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps (33710) pour la réalisation d'une expertise du patrimoine arboré de la Commune, le prix de cette prestation étant fixé à 21 000 € HT.

N° 14-150 du 6 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec la société STARLIGHT sise 125 avenue Germain Chauvin à Cavaillon (84300) pour la présentation d'une animation « BMX, trottinette » et l'organisation d'une compétition de trottinettes, à l'occasion de la Fête des Sports Urbains le 22 juin 2014, le prix de ces prestations étant de 5 000 € TTC.

N° 14-151 du 7 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl ARMÉDIA sise 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour l'organisation des animations « *La Neustrie* », « *le moyen campement* » et d'un atelier calligraphie dans le cadre de la Fête Médiévale, les 7 et 8 juin 2014, le prix de ces prestations étant de 8 000 € TTC.

N° 14-152 du 13 mai 2014 : APPROBATION d'un avenant n°2 prorogeant d'une durée d'un an la convention passée le 3 mai 2013 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une superficie de 22 m² situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer en principal étant fixé à 182 € et la provision pour charges à 35 €.

N° 14-153 du 14 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl COULEUR PARIS sise 19 rue Crescent à Noisy-le-Grand (93160) pour une animation musicale dans le cadre de « la Guinguette du Port » le 28 juin 2014, le prix de cette prestation étant de 1 500 € TTC.

N° 14-154 du 14 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec le restaurant Le Matelot sis îlot de Beauté à Nogent pour la mise à disposition d'un espace couvert destiné à accueillir une animation musicale dans le cadre de « la Guinguette du Port »

N° 14-155 du 14 mai 2014 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle du port au profit du groupe « Les rats crevés » pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 14-156 du 14 mai 2014 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle du port au profit de M. Romain Laval pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 14-157 du 14 mai 2014 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle du port au profit du groupe Yakana pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 14-158 du 16 mai 2014 : DÉSIGNATION de Me Dominique MATHONNET, avocat domicilié 174 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, pour représenter la Commune dans le cadre d'une procédure de référé-suspension introduite devant le tribunal administratif de Melun, le montant de ses honoraires étant fixé à 1 500 € TTC

N° 14-159 du 16 mai 2014 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle du port au profit de l'association Arts en Mouvements pour une prestation musicale « disco » dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 14-160 du 19 mai 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 277,78 € proposée par la SMACL en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la dégradation d'un véhicule de marque Goupil percuté par un véhicule léger le 13 mars 2014.

N° 14-161 du 19 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société KARDEX sise 12 rue Edmond Michelet à Neuilly-Plaisance (93367) pour assurer l'entretien du stockeur-machine du service de l'état-civil, le coût annuel de cette prestation étant de 1 009 € HT (1210,80 € TTC).

N° 14-162 du 19 mai 2014 : PASSATION d'une convention le Comité Départemental Rollers Sports 75 domicilié 32 rue Rottemburg à Paris (75012) pour la location d'une structure gonflable et l'organisation d'une initiation au skate-board à l'occasion de la Fête des Sports Urbains le 22 juin 2014, le prix de ces prestations étant de 760 € TTC.

N° 14-163 du 19 mai 2014 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention conclue le 6 mars 2012 pour l'occupation d'un logement de type F3, d'une superficie de 65 m², situé 48 rue du général Chanzy à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel actualisé charges comprises étant de 411 €.

N° 14-164 du 19 mai 2014 : APPROBATION du contrat à intervenir avec la compagnie Goutesy-donc domiciliée 18 rue Salvador Allende à Brétigny-sur-Orge (91220) pour une représentation du spectacle musical « *face de lune* » devant les enfants de la structure multi-accueil La Farandole, le 28 juin 2014, le coût de cette prestation étant de 800 € TTC.

N° 14-165 du 19 mai 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la compagnie La petite Porte domiciliée à la Maison des associations, 15 passage Ramey à Paris (75018) pour la

présentation, le 20 juin 2014 et au mois de décembre, d'un spectacle devant les enfants de la structure multi-accueil Arc en Ciel, le coût de ces prestations étant de 450 € TTC.

N° 14-165 bis du 21 mai 2014 : APPROBATION de la convention à intervenir avec la Scène Watteau pour la mise à disposition d'une salle destinée à accueillir la présentation d'un conte musical par les élèves de l'école Guy Môquet, le prix de la location étant de 2 076,91 € (répétitions les 12 et 13 juin et spectacle le 14 juin 2014).

N° 14-166 du 21 mai 2014 : APPROBATION de la convention à intervenir avec la Scène Watteau pour la mise à disposition d'une salle destinée à accueillir la chorale des élèves de l'école Paul Bert, le prix de la location étant de 2 076,91 € (répétitions les 17 et 19 juin et spectacle le 20 juin 2014).

N° 14-167 du 21 mai 2014 : APPROBATION de la convention à intervenir avec la Scène Watteau pour la mise à disposition d'une salle destinée à accueillir la chorale des élèves de l'école Leonard de Vinci, le prix de la location étant de 1 384,61 € (répétitions les 24 et 26 juin et spectacle le 26 juin 2014).

N° 14-168 du 22 mai 2014 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux de mise à niveau de la sécurité incendie du Pavillon Baltard avec la société ERIS sise 60 avenue de la République à Thiais (94320) arrêté selon les modalités suivantes :

- lot n°1 (SSI-courants faibles) : le montant global des travaux s'élève à 74 316 € HT
- lot n°3 (désenfumage) : le montant des travaux est fixé à 23 920 € HT.

N° 14-169 du 22 mai 2014 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux de mise à niveau de la sécurité incendie du Pavillon Baltard avec la société INEO sise 17 ter rue du Bois à Fontenay-sous-Bois (94120) pour le lot n°2 (électricité-courants forts) arrêté au montant de 87 588 € HT.

N° 14-170 du 22 mai 2014 : PASSATION d'un marché avec la société CAP SYNERGY sise 1 voie Félix Eboué à Créteil (94000) pour la fourniture d'une solution externalisée de messagerie électronique et de travail collaboratif, comprenant une partie à bons de commandes dont le montant maximum annuel est fixé à 5 000 € HT, et une partie à prix global et forfaitaire arrêtée selon les modalités suivantes :

- forfait mensuel de la location : 1 108,80 € HT
- frais de rapatriement : 540 € HT

N° 14-171 du 22 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de l'organisation de la Coupe de France de joutes nautiques le 29 juin 2014, le coût de cette prestation étant de 495 € TTC.

N° 14-172 du 22 mai 2014 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux de mise à niveau de la sécurité incendie du Pavillon Baltard avec la société AVENIR BATIMENT CONSTRUCTION sise ZI Les Renouillères, 9 avenue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance pour le lot n°4 (maçonnerie, plâtrerie, menuiserie et finitions), arrêté au montant total de 156 864 € HT.

N° 14-173 du 22 mai 2014 : DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'une procédure engagée devant le Conseil de Prud'hommes de Créteil par un agent en contrat d'insertion contestant son licenciement pour faute.

N° 14-174 du 23 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec la société GRUNE SEC sise 3 rue du Casset à Granville (50400) pour l'organisation, du 15 au 18 juillet 2014, d'un séjour en

voilier destiné à 7 jeunes âgés de 14 à 17 ans et leurs deux accompagnateurs, le montant de cette prestation étant de 2 232 € TTC.

N° 14-175 du 23 mai 2014 : APPROBATION du contrat à intervenir avec l'association Mère Deny's Family domiciliée à Castanet-Tolosan (31320) pour une représentation du spectacle « *le bal des petits* », le 20 juin 2014, devant les enfants de la structure multi-accueil Tout en Couleur, le coût de cette prestation étant de 570 € TTC.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne